



Code of Conduct and Safety

École primaire de Valcartier

Code de conduite et mesures de sécurité

Directives générales

- Les membres du personnel enseignant, de soutien et de supervision expliquent et mettent en pratique les règles, les procédures et les attentes de l'école pour promouvoir des comportements, des actes et des attitudes sécuritaires, respectueux et responsables un peu partout sur le territoire de l'école. Ils en donnent l'exemple.
- Pendant la première semaine de l'année scolaire, les élèves et leurs parents doivent lire et signer le Contrat des comportements attendus de l'École primaire de Valcartier, que nous leur ferons parvenir à la maison. Avant de signer, les parents devraient également prendre connaissance du Code de conduite et mesures de sécurité de l'École primaire de Valcartier.
- Les membres du personnel enseignant et de supervision feront preuve de jugement professionnel avant d'appliquer des conséquences, en déterminant le besoin et le type d'intervention à prescrire et en communiquant avec les parents.
- L'intervention visera à faire prendre conscience à l'élève de sa conduite répréhensible en lien avec les comportements attendus, à le guider pour qu'il fasse les bons choix et à appliquer les conséquences appropriées.
- Les interventions et les conséquences dépendent de la gravité et du caractère répétitif de l'acte répréhensible (Loi sur l'instruction publique, article 76, paragraphe 3). *Veuillez en consulter la liste non exhaustive présentée après nos mesures d'intervention.
- Les membres du personnel enseignant, administratif et des services de garde communiqueront et collaboreront avec les parents, en choisissant une intervention cohérente et détaillée s'il y a lieu.

Mesures proactives

Lire le Contrat des comportements attendus de l'École primaire de Valcartier (S.O.A.R. en anglais) en salle de classe et lors des assemblées ou des visites en classe.

Encourager la conscience de soi et le contrôle de soi par diverses approches guidées.

Fournir aux élèves des occasions de réfléchir et de développer des stratégies de façon autonome.

Encourager l'autonomie et la responsabilité par rapport aux choix, aux attitudes et aux comportements.

Mesures d'intervention

La liste suivante présente des mesures qui seront prises lorsque des élèves ont de la difficulté à être des membres positifs et collaboratifs en salle de classe ou à l'école.

1. Les membres du personnel de supervision discuteront avec l'élève de son comportement répréhensible en lien avec le Contrat des comportements attendus de l'École primaire de Valcartier (S.O.A.R. en anglais), en l'encourageant à réfléchir à ses actes et à faire de meilleurs

choix. Ceci constituera un premier avertissement, tout en donnant à l'élève la possibilité d'améliorer son comportement.

2. Si le comportement répréhensible se répète, on retirera l'élève de l'endroit où il se trouve pour lui permettre de se calmer et de réfléchir. Avant de retourner au lieu où la situation s'est produite, l'élève devra réfléchir à ses actes et formuler un plan pour améliorer son comportement. On lui fournira de l'aide à cet égard.
3. Si le comportement répréhensible continue toujours, on en informera son enseignante ou enseignant désigné et la direction.
 - On demandera à l'élève de mettre par écrit sa perception de l'incident, d'identifier le ou les comportements attendus avec lequel ou lesquels il a de la difficulté et de proposer des choix plus appropriés. On lui fournira de l'aide à cet égard.
 - On en informera les parents et on leur demandera de lire la réflexion écrite de leur enfant et d'en discuter avec lui. Les parents devront ensuite signer la réflexion écrite et la retourner à l'école.
 - Les parents et les membres du personnel enseignant devront collaborer lors du processus d'intervention.
4. En cas de problèmes répétés ou plus graves, l'élève, l'équipe-école et les parents se rencontreront pour discuter, et un plan plus intensif sera élaboré pour aider l'élève. À cette étape, de l'aide supplémentaire peut être demandée pour l'élève, que ce soit de la part d'une travailleuse ou d'un travailleur social, d'une ou d'un psychologue ou d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique de la Commission scolaire.
5. Selon la nature de l'acte répréhensible, l'élève pourrait être suspendu de l'école pendant une ou plusieurs journées. Avant le retour de l'élève, les parents devront l'accompagner pour une rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant, la direction et la ou le professionnel, s'il y a lieu. Lors de cette rencontre, un rapport écrit de l'acte répréhensible et du plan d'action peut également être présenté par l'élève.

Les comportements inacceptables seront traités au cas par cas et peuvent entraîner une conséquence automatique. Les parents en seront immédiatement avisés.

*Les sanctions disciplinaires applicables, selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible (Loi sur l'instruction publique, article 76, paragraphe 3) peuvent consister en : une perte de privilèges, des temps d'arrêt, une compensation pour la douleur ou la blessure infligées, l'aide des parents ou la facturation aux parents pour des biens endommagés. Cette liste présente, sans s'y limiter, quelques exemples.

*Les conséquences d'envergure qui peuvent être appliquées par la direction incluent : des limites d'accès ou la perte d'accès à un endroit de l'école, la suspension de la participation aux activités parascolaires, aux sorties éducatives, à des activités sportives ou à des activités organisées par l'école, la suspension des privilèges liés aux récréations ou à l'heure du dîner, l'exclusion, la détention, des suspensions à l'intérieur de l'école ou à la maison, ainsi que l'expulsion. Cette liste présente, sans s'y limiter, quelques exemples.

Cette politique a été adoptée par une résolution du conseil d'établissement en date du 6 juin 2022.

Contrat des comportements attendus

Faire partie de l'École primaire de Valcartier vous donne certains privilèges. Vous avez droit à une éducation de la meilleure qualité qui soit, à la sécurité et au respect. Toutefois, ces privilèges vont de pair avec des comportements attendus et des règles. Pour que la vie éducative de chacun soit une réussite, nous devons nous conformer aux comportements attendus de l'École primaire de Valcartier.

Comportements attendus de l'École primaire de Valcartier



DEMEURER EN SÉCURITÉ

Se déplacer en toute sécurité

Garder son corps et ses affaires pour soi

Utiliser le matériel et l'équipement de façon appropriée

*Être responsable de ses actes et **Agir de façon responsable***

Apprendre des commentaires reçus

Faire les bons choix

Signaler les problèmes

RESPECTER TOUT LE MONDE ET TOUTE CHOSE

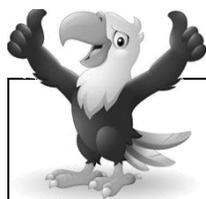
Prendre soin de soi-même et de ses propres affaires

Traiter les autres poliment, leur parler et les écouter avec politesse

*Apprendre, grandir et **-PRENDRE SON ENVOL!***



**COMPORTEMENTS ATTENDUS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VALCARTIER
À TOUT MOMENT – EN TOUT LIEU**



	<i>Demeurer en Sécurité</i>	<i>Être responsable de ses actes & Agir de façon responsable</i>	<i>Respecter tout le monde et toute chose</i>
Dans les rangs	<i>Rester dans son rang – avec les deux pieds sur le sol.</i>	<i>Garder son corps et ses affaires pour soi. Être rapide et tranquille.</i>	<i>Regarder en avant. Écouter et suivre les instructions.</i>
Corridors/ casiers	<i>Marcher et regarder en avant. Garder son corps et ses affaires pour soi.</i>	<i>Être rapide et tranquille. Garder la droite.</i>	<i>Garder les corridors et les casiers propres.</i>
Salle de classe	<i>Se déplacer, travailler et s'asseoir de façon sécuritaire. Garder ses souliers.</i>	<i>Apporter son matériel en classe. Garder son espace de travail et son matériel propres. Utiliser son temps de façon intelligente.</i>	<i>Écouter, travailler, parler et participer de façon positive.</i>
Salles de bains	<i>Garder ses pieds sur le plancher. Se laver les mains.</i>	<i>Garder les salles de bains propres. N'utiliser que ce dont on a besoin. Signaler les problèmes.</i>	<i>Garder le silence, tirer la chasse d'eau, se laver, fermer les lumières et quitter.</i>
Cafétéria	<i>Marcher. Manger sa propre nourriture.</i>	<i>Nettoyer son coin. Effectuer les travaux assignés.</i>	<i>Parler tranquillement. Rester assis. Lever la main pour demander de l'aide. Suivre les instructions.</i>
Terrain de jeux	<i>Se déplacer et déplacer ses affaires de façon sécuritaire. Utiliser, partager et ranger le matériel et l'équipement de la façon appropriée.</i>	<i>Suivre toutes les règles et procédures. Écouter tout le monde poliment.</i>	<i>Respecter les limites et les endroits désignés. Chacun son tour. Se mettre en rang rapidement au son de la cloche.</i>
En forêt	<i>Rester là où on peut voir un adulte et être vu par lui. Connaître le lieu de rencontre.</i>	<i>Garder ce qui appartient à la nature dans la nature.</i>	<i>Respecter la nature. Laisser la forêt comme on l'a trouvée.</i>
Assemblées	<i>Garder son corps et ses affaires pour soi. S'asseoir de façon convenable.</i>	<i>Laisser l'endroit propre. Écouter attentivement. S'asseoir à l'endroit désigné.</i>	<i>Garder les yeux sur la personne qui parle en avant. Applaudir de façon polie.</i>

Bibliothèque	<i>Se déplacer et s'asseoir de façon appropriée. Prendre soin des livres manipulés.</i>	<i>Placer les livres non voulus sur la table. Transporter les livres dans un sac.</i>	<i>Renouveler et remettre les livres à temps. Murmurer. Suivre les instructions.</i>
Traverse de piétons	<i>Marcher à la file indienne. Garder son corps et ses affaires pour soi.</i>	<i>Rester avec sa classe ou son groupe. S'arrêter et regarder des deux côtés avant de traverser.</i>	<i>Suivre les instructions. Agir de façon respectueuse envers les autres.</i>
Autobus scolaire	<i>Garder son corps et ses affaires pour soi. Rester assis.</i>	<i>Garder l'autobus propre. Ne pas manger ou boire. Ne pas parler fort et utiliser des mots gentils.</i>	<i>Écouter la personne qui conduit l'autobus de façon respectueuse. Signaler les problèmes.</i>
Exercices d'évacuation en cas d'incendie	<i>Marcher à la file indienne.</i>	<i>Une fois dehors, se mettre en rang devant son enseignante ou enseignant. Garder le silence. Porter ses souliers à tout moment.</i>	<i>Suivre les instructions et les procédures.</i>

Comme l'énonce le Plan d'action pour contrer l'intimidation et la violence, l'École primaire de Valcartier a la ferme conviction que toute forme de violence et d'intimidation constitue un comportement inacceptable, peu importe l'âge ou le statut.

La violence est toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Loi sur l'instruction publique, article 13)

L'intimidation est tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Loi sur l'instruction publique, article 13)

Les comportements suivants sont proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. (Loi sur l'instruction publique, article 76, paragraphe 2)

- pousser, donner des coups de pied ou autre, frapper, cracher, pincer, serrer fort, tordre, gifler et utiliser des jurons de façon intentionnelle.
- lancer des pierres, des boules de neige ou tout autre objet dangereux de façon intentionnelle.
- avoir en sa possession ou utiliser des pétards, des couteaux, des pistolets à capsules ou tout autre objet qui pourrait blesser sa propre personne ou autrui.
- Agacer ou harceler de façon intentionnelle.
- Voler ou endommager de façon intentionnelle les biens de l'école ou des autres. Les parents seront facturés en conséquence.

* Cette liste présente, sans s'y limiter, des exemples de comportements répréhensibles.

Cette politique a été adoptée par une résolution du conseil d'établissement en date du 6 juin 2022.

Après avoir lu le document avec votre enfant, veuillez le signer et retourner CE FORMULAIRE UNIQUEMENT à l'école. Veuillez garder le document à la maison pour pouvoir le consulter à nouveau.

Merci.



École primaire de Valcartier

Je, soussigné, _____, ai lu le Contrat des comportements attendus de
Nom du parent
l'École primaire de Valcartier

avec _____.
Nom de l'enfant

Signatures :

Signature du parent

Signature de l'élève